



Aljevard

LES - BAINS

Stratégie de Tourisme Durable 2024 / 2026



PRE-SOMMAIRE

1. Mobilité et Accès

**2. Sobriété du patrimoine communal
et écoresponsabilité**

**3. Encouragement des hébergeurs
vers des pratiques écoresponsables**





SOMMAIRE

1. Mobilité et Accès

Objectif 1.1 : Encourager l'utilisation du vélo et de la marche

- Action 1: Apaisement des vitesses
- Action 2 : Sécurisation des déplacements à vélo
- Action 3 : Amélioration des infrastructures pour la marche

Objectif 1.2 : Améliorer l'information sur les options de transports durables

- Action 1 : Dédier une page du site internet aux offres de transports durables
- Action 2 : Campagnes de communication

Objectif 1.3 : Faciliter le covoiturage / Renforcer le réseau de covoiturage existant

- Action 1: Promotion de l'outil M covoit' Pouce
- Action 2: Amélioration des infrastructures
- Action 3 : Etude de création d'un transport par câble entre le centre-bourg et le Collet



SOMMAIRE

2. Sobriété du patrimoine communal et écoresponsabilité

Objectif 2.1 : Poursuivre et intensifier les efforts visant à réduire l'éclairage public nocturne non essentiel

- Action 1 : Optimisation des horaires d'éclairage
- Action 2 : Modification dans les zones peu fréquentées
- Action 3 : Remplacement Progressif des Éclairages

Objectif 2.2 : Sensibiliser aux économies d'énergie

- Action 1 : Former les agents aux enjeux climatiques
- Action 2 : Affichage d'Écogestes dans les bâtiments publics

Objectif 2.3 : Installation de dispositifs économes en énergie / Rénovation énergétique des bâtiments communaux :

- Actions 1: Amélioration de l'Isolation Thermique
- Action 2: Poursuite de la modernisation des Systèmes de Chauffage et d'Éclairage

Objectif 2.4 : Utilisation des ressources renouvelables

- Action 1 : optimisation de l'arrosage des espaces verts
- Action 2 : Développement d'une Chaufferie à Bois
- Action 3 : Véhicules Électriques



SOMMAIRE

2. Sobriété du patrimoine communal et écoresponsabilité (suite)

Objectif 2.5 : Poursuivre les démarches écoresponsables engagées par la commune

- Action 1 : Inscrire les espaces verts dans un cycle naturel
- Action 2 : Valoriser les déchets des activités communales
- Action 3 : Sensibiliser à l'écoresponsabilité

3. Encouragement des hébergeurs vers des pratiques écoresponsables

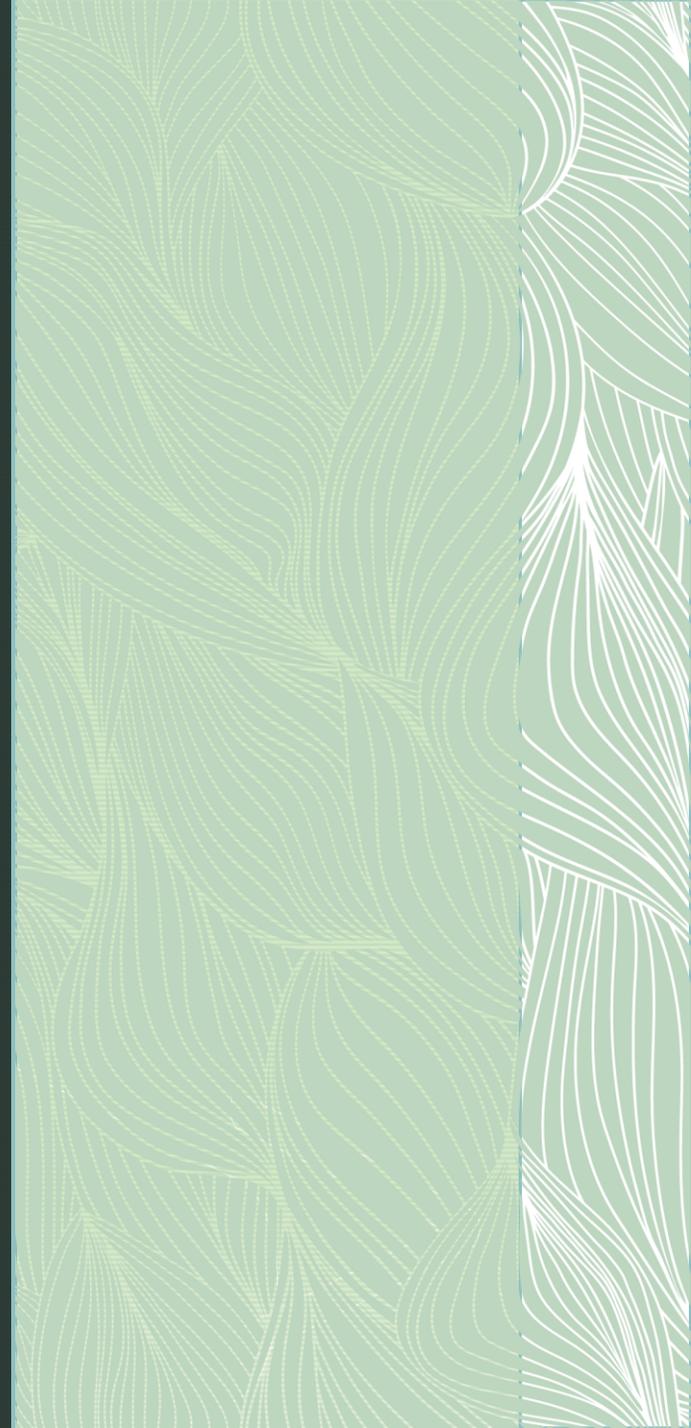
Objectif 3.1 : Promouvoir les pratiques écoresponsables auprès des hébergeurs et des touristes

- Action 1 : Promotion des activités durables
- Action 2 : Développement d'un Guide des Pratiques Écoresponsables

Objectif 3.2 : Faciliter l'intégration des énergies renouvelables et le partage des meilleures pratiques écoresponsables parmi les acteurs touristiques

- Action 1 : Créer un petit label local écoresponsable
- Action 2 : Organiser des rencontres entre hébergeurs pour partager les bonnes pratiques
- Action 3: Accompagnement des acteurs touristiques dans l'utilisation des sources d'énergies renouvelables

1. Mobilité et Accès



Objectif 1.1 : Encourager l'utilisation du vélo et de la marche

- **Action 1: Apaisement des vitesses**

- Réduction de la vitesse dans les zones résidentielles et touristiques,

Plusieurs zones 30 ont été créées au sein de la ville et notamment dans le centre bourg. Ainsi la place du vélo et du piéton est privilégiée sur la voiture. Cela permet aussi aux cyclistes de pouvoir utiliser l'ensemble des rues (même en sens unique) dans les deux sens afin de se déplacer aisément dans la ville. Cf plan zone 30 + panneaux.

- Création de zones de rencontre

Poursuivre l'aménager des « zones de rencontre » où les piétons, les cyclistes, et les voitures partagent l'espace, avec une vitesse limitée à 20 km/h. Ces zones peuvent être établies autour des commerces, écoles, et lieux de rassemblement.

- Installation de ralentisseurs et de chicanes

Installer des ralentisseurs (dos d'âne) et des chicanes dans les rues fréquemment utilisées par les piétons et les cyclistes pour réduire naturellement la vitesse des véhicules et accroître la sécurité. Projet d'aménagement de l'Avenue de Savoie. Sécurisation des sorties des écoles.

Objectif 1.1 : Encourager l'utilisation du vélo et de la marche

- **Action 2 : Sécurisation des Déplacements à Vélo**

- Création de pistes cyclables sécurisées

Développer des pistes cyclables séparées des voies de circulation automobile, particulièrement sur les routes les plus fréquentées et reliant les principales zones d'habitation aux sites touristiques et aux écoles.

- Mise en place de parkings à vélos sécurisés

Poursuivre la mise en place des arceaux et consignes à vélo pour poser et sécuriser son vélo dans les zones les plus fréquentées, comme les entrées de sentiers, les centres commerciaux, et les arrêts de transports en commun. (certains ont déjà été posés à plusieurs endroits stratégiques en ville et en périphérie afin d'inciter et de faciliter l'utilisation du vélo).

- Installation de stations de réparation de vélos

Placer des stations de réparation de vélos en libre-service dans des lieux stratégiques (par exemple, près de l'office de tourisme, des parcs, ou des arrêts de navette), pour encourager et faciliter l'usage du vélo.

- Camps de base : Station du Collet : construction d'un belvédère sur le site de l'ancienne arrivée du télésiège de Claran (Super Collet)

Objectif 1.1 : Encourager l'utilisation du vélo et de la marche

- **Action 3 : Amélioration des Infrastructures pour la Marche**

- **Agrandissement et entretien des trottoirs**

Elargir et entretenir les trottoirs existants, en assurant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Prioriser les zones à forte circulation piétonne, comme le centre bourg et les accès aux écoles.

- **Création de traversées piétonnes sécurisées**

Une passerelle avec accès PMR a été construite reliant les 2 rives de la ville séparées par le Breda. Elle permet facilement l'accès aux centre-bourg, commodités et commerces aux habitants, touristes et clients d'un des 2 campings de notre ville.

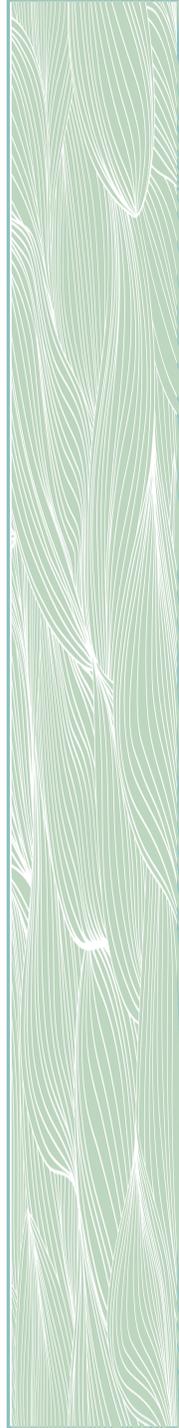
Objectif 1.1 : Encourager l'utilisation du vélo et de la marche

➤ Développement de sentiers piétonniers et parcours santé (suite)

- **Valoriser les sentiers piétonniers** équipés de bancs et reliant les parcs, les sites touristiques et les hameaux, avec une signalétique claire et des informations sur les distances.
- **Piétonniser une portion des berges du Breda les week-end et la ponctuer de bancs pour se promener et profiter des bords du cours d'eau de manière apaisée** , elle permet de flâner et de profiter des bords du cours d'eau de manière apaisée.
- **Création d'une voie verte reliant les 2 lacs** aux entrées de ville. Le démarrage des travaux est prévu pour mi 2025.
- **Dans le cadre du projet commun de développement de camp de base** de la ville d'Allevard & de la Communauté de Communes, 2 actions vont voir le jour en 2025 :
 - La réhabilitation d'un ancien sentier « le sentier 2000 » au Collet concernant sa mise en tourisme afin qu'il soit praticable par tous.
 - La création d'un spot handisport avec la création d'un parcours vélo autour du lac du flumet.



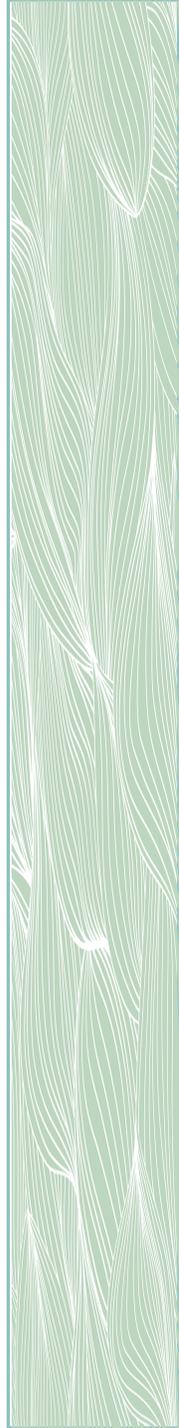
Objectif 1.2 : Améliorer l'information sur les options de transports durables

- **Action 1 Dédier une page du site internet aux offres de transports durable.**
 - Répertorier toutes les informations pertinentes sur cette page
 - Covoiturage : Indiquer les arrêts de covoiturage équipés d'un garage à vélo à proximité.
 - Lignes de bus : Détailler les lignes de bus qui desservent les stations depuis les gares de Goncelin et de Pontcharra, reliant ainsi la vallée du Grésivaudan.
 - Présenter les pistes cyclables du département: notamment la « Bel Via » et l'itinéraire reliant Goncelin à Pontcharra en passant par Allevard.
 - Sentiers pédestres : Inclure un plan des sentiers balisés (PDIPR) et les tracés de la voie douce, en coordination avec la communauté de communes.
- 



Objectif 1.2 : Améliorer l'information sur les options de transport durable

Action 2 : Campagnes de communication

- Lancer des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux, dans les médias locaux, et lors d'événements communautaires pour promouvoir l'utilisation de ces modes de transport durable.
 - Organiser des événements autour de la mobilité durable, tels que des journées portes ouvertes des sentiers ou des randonnées guidées, pour inciter les touristes et résidents à utiliser ces infrastructures.
- 



Objectif 1.3 : Faciliter le covoiturage / Renforcer le réseau de covoiturage existant

- **Action 1: Promotion de l'outil M covoit' Pouce** : panneau dynamique avec des boutons poussoirs permettant de sélectionner une destination pré enregistrée

- **Action 2: Amélioration des Infrastructures**
 - **Création d'un parking de covoiturage en entrée de ville :**
 - Aménager un parking dédié au covoiturage à l'entrée de la ville, facilement accessible depuis les principaux axes routiers. Ce parking doit être bien signalé et sécurisé, avec un éclairage suffisant et une surveillance vidéo si possible.
 - Prévoir des emplacements pour les véhicules électriques avec des bornes de recharge, encourageant ainsi l'usage de véhicules moins polluants pour le covoiturage.
 - **Développement d'infrastructures pour vélos :**
 - Poursuivre l'installation de boxs à vélos sécurisés à proximité des arrêts de covoiturage et des parkings dédiés, pour faciliter l'intermodalité entre vélo et covoiturage.
 - Créer un réseau de pistes cyclables sécurisé reliant les arrêts de M covoit' Lignes+ aux principaux quartiers résidentiels et au centre-bourg.

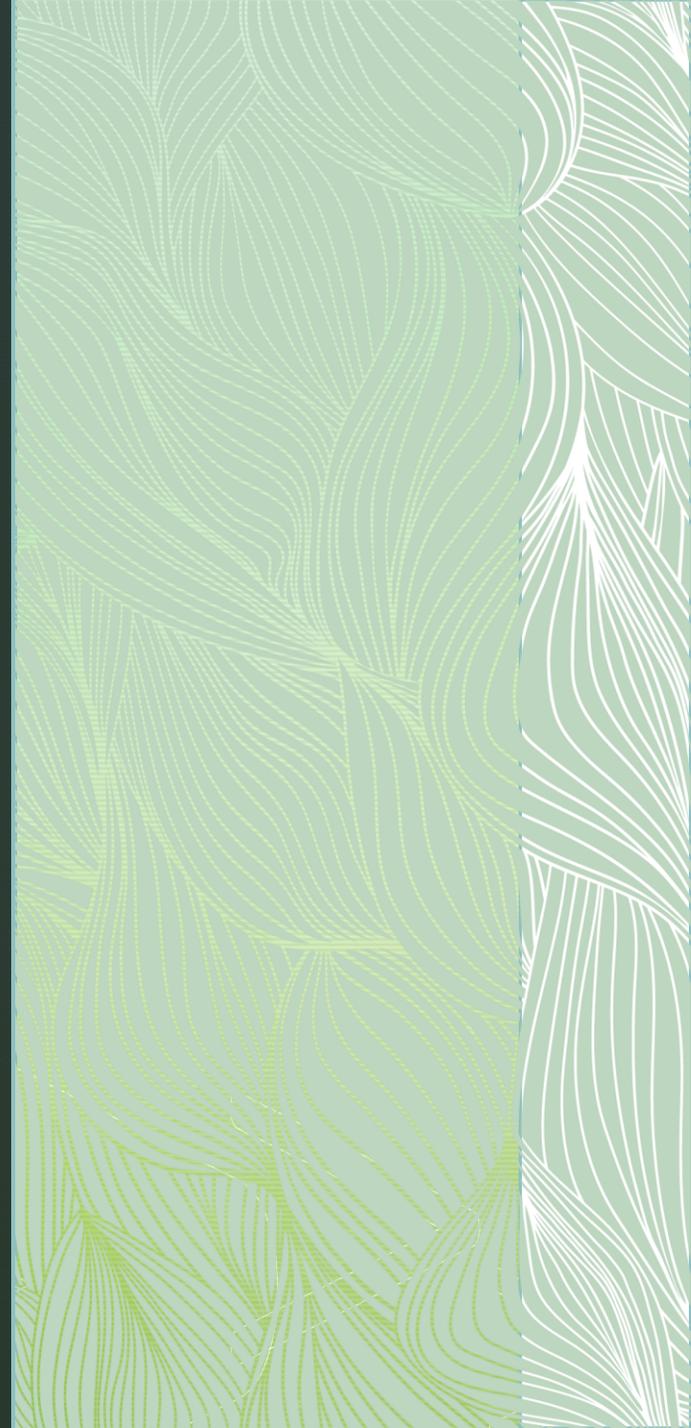




Objectif 1.3 : Faciliter le covoiturage / Renforcer le réseau de covoiturage existant

- **Action 3 : Etude de création d'un transport par câble entre le centre-bourg et le Collet** : Ce transport par câble permettant l'accès à la station s'inscrit dans une liaison plus globale Pontcharra Gare - Allevard – Le Collet
- 

2. Sobriété du patrimoine
communal et
éccoresponsabilité





Objectif 2.1 : Poursuivre et intensifier les efforts visant à réduire l'éclairage public nocturne non essentiel

▪ Action 1 : Optimisation des horaires d'éclairage

En 2021, la commune a décidé de faire éteindre l'éclairage public dans un souci d'économie et de réduction de la pollution nocturne.

Ainsi l'ensemble de l'éclairage est éteint de :

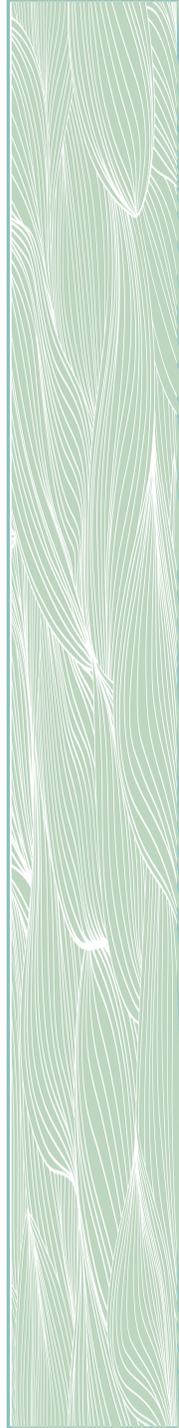
- 1H00 à 5H00 toute l'année en centre-bourg
- Et de 0h00 à 5h00 sur le reste de la Commune

▪ Action 2 : Modification dans les zones peu fréquentées

Depuis 2019, 20% des points lumineux ont été supprimés. Une réflexion est en cours pour moderniser le réseau afin de pouvoir moduler l'intensité de l'éclairage.

▪ Action 3 : Remplacement Progressif des Éclairages

Un tiers du parc a déjà été rénové en éclairage led. D'autres travaux sont projetés et d'ici à 2026, 29% des luminaires vont être changés pour passer en éclairage Led et ainsi continuer à réduire la consommation



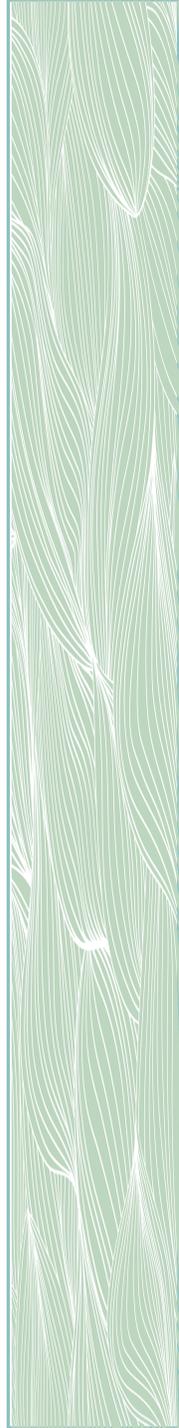


Objectif 2.2 : Sensibiliser aux économies d'énergie

Action 1 : Former les agents aux enjeux climatiques

- **Ateliers "Fresque du Climat"** : Organiser des sessions de "Fresque du Climat" pour les agents. Cet atelier collaboratif et ludique permet de comprendre les mécanismes du changement climatique.
- **Formation aux écogestes** : Proposer des sessions de formation sur les écogestes dans la vie quotidienne au travail (réduction de la consommation d'énergie, gestion de l'eau, etc.).

Action 2 : Affichage d'Écogestes dans les Bâtiments Publics

- Élaborer des brochures, affiches, et vidéos éducatives sur les gestes simples pour économiser l'énergie (éteindre les lumières, réduire le chauffage, etc.)
 - Une lettre d'information est diffusée chaque hiver à l'ensemble des président(e)s d'association pour rappeler les bons gestes à faire respecter dans l'usage des locaux en matière de chauffage et rappeler les périodes de chauffe et les périodes de mise en réduit.
- 



Objectif 2.3 : Installation de dispositifs économes en énergie / Rénovation énergétique des bâtiments communaux :

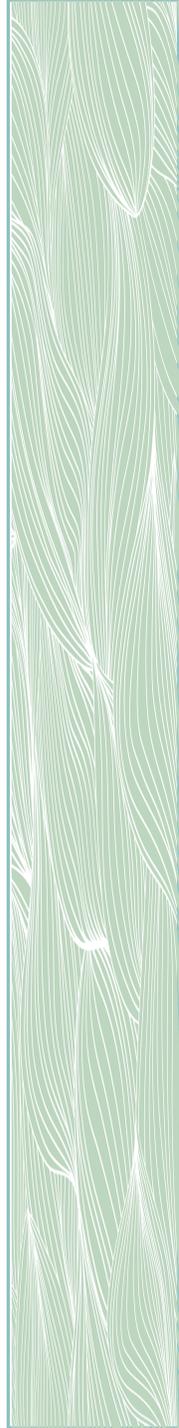
Actions 1: Amélioration de l'Isolation Thermique:

- **Conduire un audit énergétique complet** de tous les bâtiments communaux pour identifier les principales sources de déperditions énergétiques et les opportunités d'amélioration.
- **Prioriser et continuer l'isolation des toitures et des murs** des bâtiments les plus énergivores pour réduire les pertes de chaleur. Utiliser des matériaux écologiques et performants. En 2024, la toiture du PEJ a complètement été refaite. Les combles de la Mairie et de l'école élémentaire ont été isolés en 2022.

Action 2: Poursuite de la modernisation des Systèmes de Chauffage et d'Éclairage

- **Passage à l'Éclairage LED**

Poursuivre le remplacement de l'ensemble de l'éclairage intérieur par des luminaires LED à basse consommation,





Objectif 2.3 : Installation de dispositifs économes en énergie / Rénovation énergétique des bâtiments communaux :

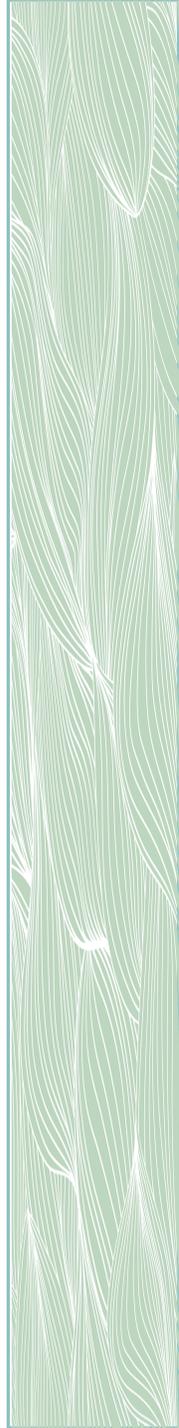
Action 2: Poursuite de la modernisation des systèmes de chauffage et d'éclairage (suite)

➤ Installation de systèmes d'éclairage intelligents :

Déploiement de minuteries et détecteurs de mouvements sur les éclairages intérieurs et extérieurs des bâtiments publics (détecteurs de présence pour les couloirs et les sanitaires, variation de l'intensité lumineuse en fonction de l'éclairage naturel dans les bureaux)

➤ Mise en place de régulateurs pour les chauffages

Depuis 2023 nous avons équipé 4 des plus gros bâtiments communaux (mairie, PEJ, école de musique et Maison des Forges) de régulateurs pour le chauffage.





Objectif 2.4 : Utilisation des ressources renouvelables

Action 1 : Installation de cuves de récupération des eaux pluviales

- **Optimisation de l'arrosage des espaces verts**

En 2022, une cuve de récupération des eaux pluviales a été installée pour permettre d'arroser les fleurs de la ville tout en réduisant la dépendance à l'eau potable.

- **Extension du système de récupération d'Eau**

Installer des cuves supplémentaires dans d'autres zones de la commune (parcs, écoles, bâtiments publics) pour maximiser la récupération des eaux de pluie.

Action 2 : Développement d'une chaufferie à bois

- Mise en service de la chaufferie à bois pour chauffer les bâtiments publics de la commune, en remplaçant les systèmes de chauffage traditionnels à base de combustibles fossiles.
- Faire une campagne d'information auprès des habitants , de la commune pour les inviter à se raccorder à la chaufferie bois.

Action 3 : Véhicules Électriques

- **Modernisation de la flotte communale** pour remplacer progressivement les véhicules thermiques utilisés par la municipalité, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
 - **Installation de bornes de recharge** : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, accessibles aussi bien aux véhicules municipaux qu'aux habitants et touristes.
- 



Objectif 2.5 : Poursuivre les démarches écoresponsables engagées par la commune

Action 1 : Inscrire les espaces verts dans un cycle naturel

Charte Plus Nature signée en 2024. Un Plan de gestion différenciée a été réalisé et le fleurissement des espaces verts est en cours d'adaptation pour limiter les besoins d'entretien, de tonte et d'arrosage. Aucun pesticide n'est utilisé. Un vergé partagé a été créé à proximité des écoles et d'une crèche. Des fruitiers et des pieds de vigne ont également été plantés, et plusieurs espaces verts ont été semés en prairie fleurie.

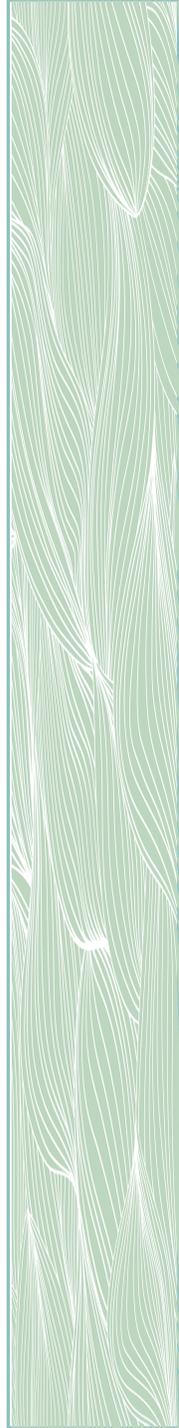
Chaque automne les fleurs et plantes des massif sont distribuées aux habitants pour replantation. Des feuilles ramassées et du composte sont également mis à disposition. Via le Syndicat local, les habitants peuvent aussi bénéficier de prêt de broyeur de végétaux. L'affouage est également en cours de mise en place.

Action 2 : Valoriser les déchets des activités communales

Des contrats spécifiques de collecte-valorisation de certains déchets ont été mis en place avec des entreprises spécialisées (papiers des archives, gobelets, etc.) ou des acteurs locaux (les sapins de Noël qui ornent les espaces publics sont ainsi ensuite donnés à une chèvrerie pour l'alimentation des animaux)

Signature d'une convention de partenariat avec ALCOME pour le traitement et la gestion des mégots.

Mise en place d'un service de ramassage des encombrants.





Objectif 2.5 : Poursuivre les démarches écoresponsables engagées par la commune

Action 3 : sensibiliser à l'écoresponsabilité

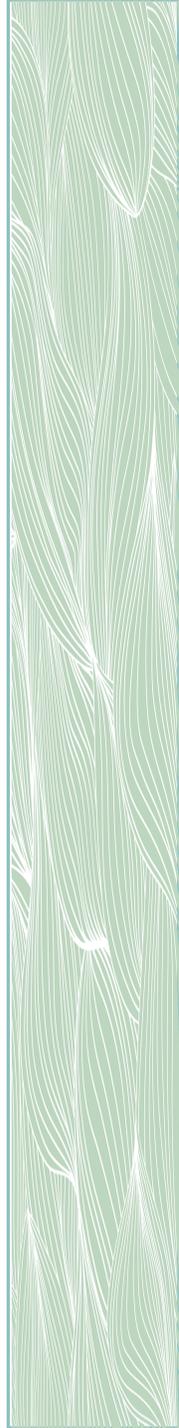
Par ses achats locaux et la suppression d'achats d'objets jetables (exemple du remplacement de toutes les bouteilles plastique des réunions et conseils municipaux par des carafes et verres), la commune s'engage à diminuer son empreinte écologique.

Un compostage des déchets de cantine a également été mis en place et l'un des objectifs des nouveaux menus est de manger plus frais et local, notamment les fruits et légumes.

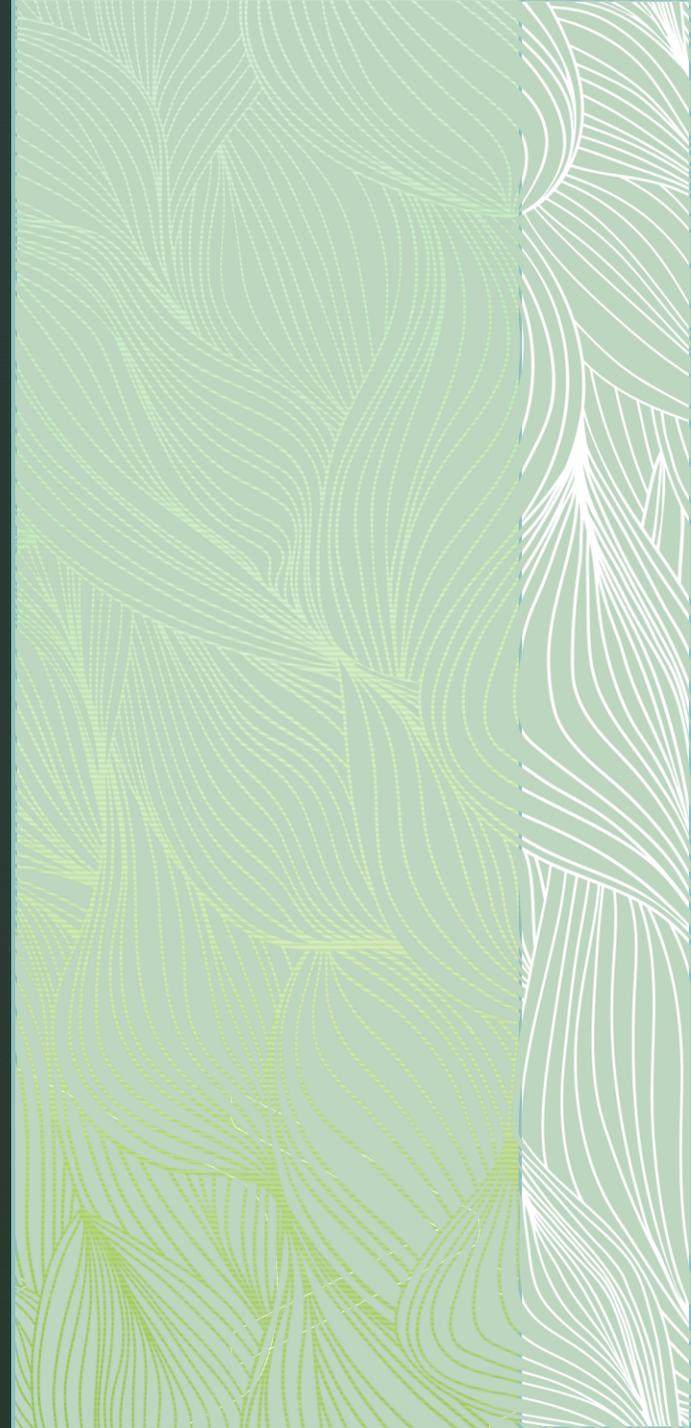
La commune accompagne également les habitants par de la sensibilisation (exemple des ateliers lors du mois de la transition alimentaire, du Défi locavore, etc.) et l'accompagnement d'associations solidaires qui mettent en œuvre des espaces de gratuité et de troc par exemple.

La commune accompagne aussi les scolaires au travers du programme watty.

Mise en place d'un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans notre restaurant scolaire.



3. Encouragement des
Hébergeurs vers des
Pratiques Écoresponsables





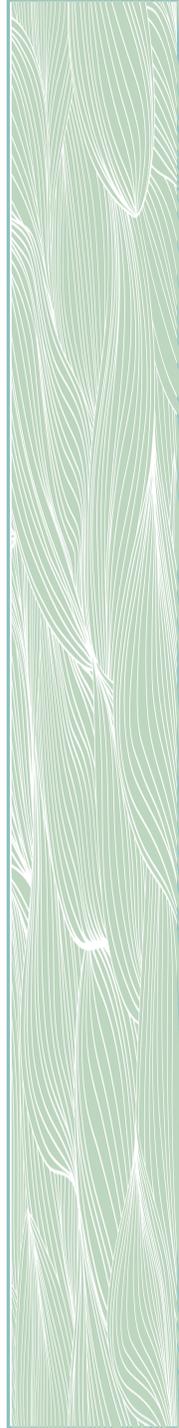
Objectif 3.1 : Promouvoir les pratiques écoresponsables auprès des hébergeurs et des touristes

Action 1 : Promotion des activités durables

Encourager les touristes à participer à des activités respectueuses de l'environnement, comme les randonnées, le vélo, ou l'éco-tourisme,

Action 2 : Développement d'un Guide des Pratiques Écoresponsables

Distribuer un guide pratique simple pour aider les hébergeurs à adopter des pratiques écoresponsables d'ici 2025, avec des conseils sur la gestion des déchets, l'économie d'eau et d'énergie.





Objectif 3.2 : Faciliter l'intégration des énergies renouvelables et le partage des meilleures pratiques écoresponsables parmi les acteurs touristiques

Action 1 : Créer un petit label local écoresponsable

➤ Développement des critères et du label

Mettre en place un comité composé de membres de la communes, d'experts en environnement et d'hébergeurs pour définir les critères de l'écoresponsabilité.

➤ Lancement et promotion du label

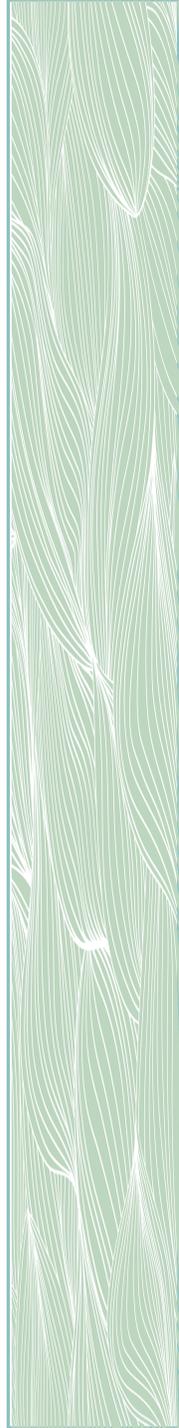
Organiser un événement pour lancer le label et promouvoir sa reconnaissance parmi les hébergeurs et les touristes.

Offrir des incitations pour les premiers hébergeurs à obtenir le label.

Action 2 : Organiser des rencontres entre hébergeurs pour partager les bonnes pratiques

➤ Réunions régulières de partage d'expérience

Organiser des réunions semestrielles où les hébergeurs peuvent partager leurs expériences et bonnes pratiques en matière de durabilité, avec l'objectif d'impliquer au moins 50% des hébergeurs locaux d'ici 2025.



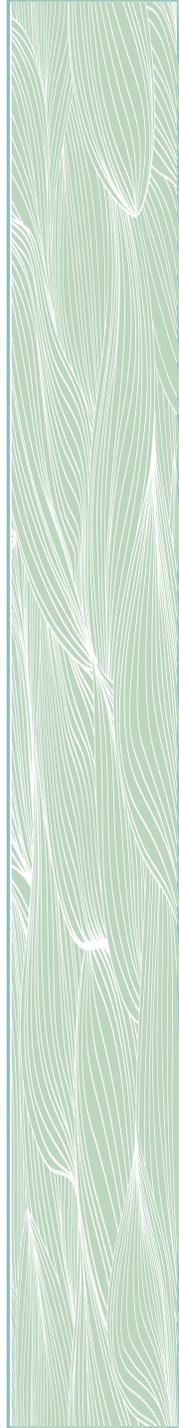


Action 3 : Accompagnement des acteurs touristiques dans l'utilisation des sources d'énergies renouvelables

➤ Développement d'une chaufferie bois :

Faire une campagne d'information auprès des acteurs économiques et hébergeurs pour les inviter à se raccorder à la chaufferie bois.

Etre le relai des politiques écoresponsables intercommunales (Office de Tourisme / Centrale de Réservation / Hébergeurs).



Ville d'ALLEVARD-LES-BAINS

Place de Verdun

38580 Allevard-les-Bains

04-76-97-50-24

www.allevardlesbains.fr

